

Conseil Municipal Séance publique 26/06/18

République Française

Délibération n° 2018/12 Extension du groupe scolaire Charréard

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Date de la convocation : 19/06/18

Nombre de présents : 41

Compte rendu affiché : 28/06/18

Transmis on préfecture : 02/07/18

Transmis en préfecture : 02/07/18 Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20180626-31542-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Loan NGUYEN

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme

Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Serge TRUSCELLO, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Régia ABABSA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN

KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s: Mme Maite LAM.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Paula ALCARAZ à Mme Valérie

TALBI, Mme Marie-Christine BURRICAND à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jean-Louis PIEDECAUSA à M. Serge TRUSCELLO, Mme Sandrine PICOT à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Sophia BRIKH à M. Pierre-Alain MILLET, M. David

INGLES à M. Damien MONCHAU.







République Française

Rapport n° 12 Extension du groupe scolaire Charréard

Direction du Patrimoine

Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le secteur Charréard / Max Barel / Pasteur est identifié comme territoire à très forte évolution démographique par la prospective scolaire d'ici 2021.

Pour répondre à cette problématique de manière efficiente, il a été nécessaire d'arrêter un plan d'action à l'échelle de ce secteur.

Les réflexions menées en concertation avec les services partenaires ont permis de définir une stratégie qui consiste à étendre les capacités d'accueil des groupes scolaires Pasteur et Charréard et de maintenir en l'état les capacités d'accueil du groupe scolaire Max Barel, ce dernier site ayant déjà atteint une taille critique avec 24 classes, alors que les deux autres présentent des conditions d'extension nettement plus favorables.

L'extension / réhabilitation du groupe scolaire Pasteur a été validée par le Conseil Municipal du 11 décembre 2017. Les travaux sont programmés de juillet 2018 à juillet 2019.

Il reste à engager l'opération d'extension du groupe scolaire Charréard, dont les éléments de programme portent essentiellement sur les besoins suivants :

- Augmentation de la capacité d'accueil de la restauration scolaire
- Augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire
- Augmentation de la capacité d'accueil de nouvelles classes à l'échelle du secteur Charréard / M. Barel / Pasteur
- Nécessité de regrouper les classes de maternelle entre elles (« extraction » des classes situées en rez-de-chaussée de l'élémentaire).

Projet

Les études menées par la Direction du patrimoine ont permis d'arrêter un principe d'aménagement permettant de créer 12 équivalents classes.

Ce projet se caractérise par les aménagements suivants :

- La construction d'un restaurant scolaire avec self service (environ 350 m²)
- La construction d'une école maternelle (environ 900 m²)
- La transformation du restaurant existant en locaux périscolaire et infirmerie

Pour maîtriser les coûts et les délais, les bâtiments à construire seront réalisés en construction industrialisée sous la maîtrise d'œuvre de la Direction du patrimoine. Cette technique a été éprouvée avec succès pour l'extension du groupe scolaire Joliot Curie.





République Française

Les études de conception ont intégré une optimisation énergétique et environnementale des bâtiments du point de vue technique, économique et de la qualité du confort d'hiver et d'été.

Pour le bâtiment maternelle, les critères du label EFFINERGIE+ pour les « Besoins climatiques et consommations d'énergie » sont respectés (amélioration de 20 % des performances thermiques du bâti par rapport à la RT 2012).

Planning opérationnel

- Septembre 2019: mise en service du nouveau restaurant
- Décembre 2019 : transformation du restaurant existant pour les besoins du périscolaire
- Septembre 2020 : mise en service de la maternelle

<u>Coût</u>

Le montant des travaux est estimé en phase avant - projet définitif à 3 700 000,00 euros TTC, y compris somme à réserver pour imprévus valeur juin 2018 (dont TVA à 20% = 616 666,67 euros).

Pour la dévolution des marchés, il est proposé un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret 2016 - 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec attribution de marchés en lots séparés selon la décomposition ci-après :

Lot 1	Construction industrialisée
Lot 2	VRD
Lot 3	Equipements de cuisine
Lot 4	Chauffage - régulation
Lot 5	Electricité (marché à bons de commande)
Lot 6	Plâtrerie peinture (marché à bons de commande)
Lot 7	Plafonds suspendus (marché à bons de commande)
Lot 8	Plomberie sanitaire (marché à bons de commande)
Lot 9	Menuiserie bois (marché à bons de commande)
Lot 10	Carrelage faïence (marché à bons de commande)
Lot 11	Maçonnerie (marché à bons de commande)
Lot 12	Alarme anti-intrusion (marché à bons de commande)

A ce coût des travaux, il convient d'ajouter les frais annexes d'opération pour un montant de 280 000 euros TTC.

Le coût d'opération est ainsi arrêté à la somme de 3 980 000 euros TTC, valeur fin de chantier septembre 2020.





République Française

Le Conseil municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 4 juin 2018 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés décide de :

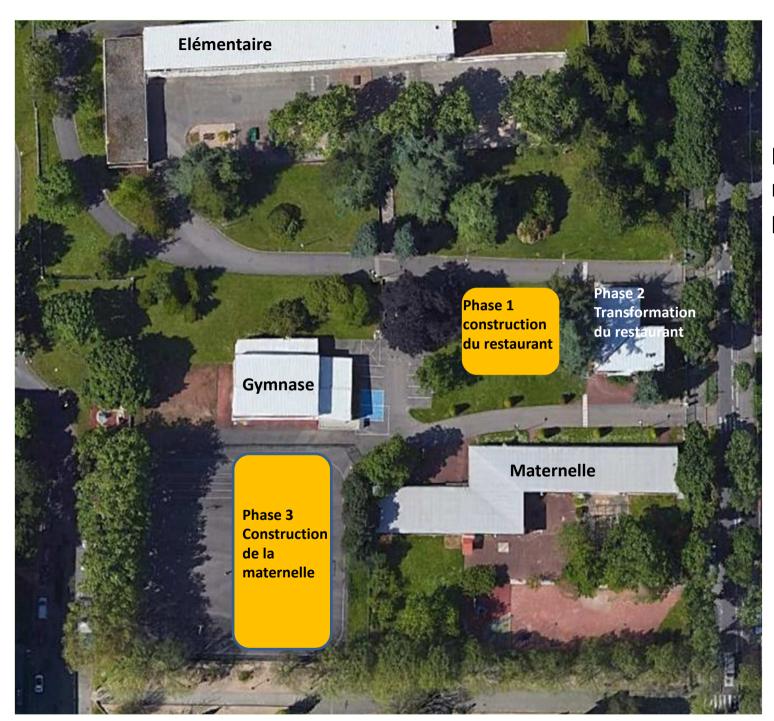
- Valider le projet établi par la Direction du patrimoine pour l'extension du groupe scolaire Charréard,
- Valider le coût prévisionnel global de l'opération s'élevant à la somme de 3 980 000.00 euros, TVA incluse au taux de TVA de 20% valeur fin de chantier septembre 2020,
- Confier la direction des travaux à la Direction du patrimoine,
- autoriser Mme le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées à cette opération,
- autoriser Mme le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer le permis de construire et tous documents relatifs au projet,
- Accepter le dossier de consultation des entreprises en lots séparés par voie de procédure adaptée,
- autoriser Mme le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document utile à la passation et à la bonne exécution de ce marché,
- De dire que les dépenses relatives à l'opération seront imputées sur l'opération budgétaire 955 "Extension du groupe scolaire Charréard"

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN





Plan masse projet



PHASE 1: Construction du restaurant

